



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de Paul LIONS, Maire de Corbara.

Date de convocation06 avril 2011
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 10

Présents

Paul LIONS, Gilbert BOYER, Thomas ANTONINI, Thomas MARIOTTI, Vincent SAVELLI, Ange SALDUCCI, Caroline LE GALL, Ambroise SAVELLI, Carole SAVELLI, Marie-Paule ALLAIN

Représentés

Anne GIBBS donne procuration à Paul LIONS
Franck AMADEI donne procuration à Ange SALDUCCI

Excusés

Absents

Christian AMADEI, Antoine AMADEI, Henri GERMOND,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

Monsieur **Gilbert BOYER** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 21 heures.



Séance du 13 avril 2011

**DELIBERATION N° 1 :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2010**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 Mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 20 mai 2010, 10 juin 2010, 27 octobre 2010, 09 décembre 2010, approuvant les décisions modificatives N°1, 2, 3 et 4

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mr Gilbert BOYER,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mr BOYER Gilbert 1^{er} Adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Adopte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - CORBARA						
LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTEES		314 479,58 €		14 871,10 €	0,00 €	329 350,68 €
RESULTATS AFFECTES (compte 1068)		77 604,42 €				77 604,42 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 444 290,72 €	883 098,28 €	801 032,75 €	1 032 661,89 €	2 245 323,47 €	1 915 760,17 €
TOTAUX	1 444 290,72 €	1 275 182,28 €	801 032,75 €	1 047 532,99 €	2 245 323,47 €	2 322 715,27 €
RESULTATS DE CLOTURE	169 108,44 €			246 500,24 €		77 391,80 €
RESTES A REALISER	534 497,00 €	614 798,00 €			534 497,00 €	614 798,00 €
TOTAUX CUMULES	1 978 787,72 €	1 889 980,28 €	801 032,75 €	1 047 532,99 €	2 779 820,47 €	2 937 513,27 €
RESULTATS DEFINITIFS	88 807,44 €			246 500,24 €		157 692,80 €

vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	10
Vote CONTRE	0
Abstention	0



Séance du 13 avril 2011

DELIBERATION N° 2 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – ANNEE 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le Receveur en poste à l'Île-Rousse et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	12
Vote CONTRE	0
Abstention	0



Séance du 13 avril 2011

DELIBERATION N° 3 :

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2011

Le Président rappelle à l'Assemblée Communale qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer chaque année, par délibération, les taux d'imposition des 3 taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de son Président et suite à la réunion de travail de la Commission des finances, **ACCEPTE** de **RETENIR** les taux proposés comme ci-dessous mentionnés et qui seront reportés sur l'Etat N°1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » pour l'année 2010.

PRODUIT ATTENDU = 477 988 Euros
 _____ = 1,019999

PRODUIT ASSURE = 468 616 Euros

ALLOCATIONS COMPENSATRICES = 12.669 Euros

Cadre 2 – Variation proportionnelle des taux – solution de référence

T.H	13.39	} X 1,019999	=	13,65 %
F.B	8,92		=	9,09 %
F.N.B	55.79		=	56,90 %

Cadre 3 – Décision prise par le Conseil Municipal

T.H	2 335 000	X 13,65 %	=	318.910 €
F.B	1 689 000	X 9,09 %	=	153.672 €
F.N.B	9 500	X 56,90 %	=	5.406 €
Total				= 477.988 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	12
Vote CONTRE	0
Abstention	0



DELIBERATION N° 4 :
AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de LIONS Paul, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 dans sa
séance du 13 avril 2011,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de
246500,24 €,
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 231 629,14 €
B) RESULTATS ANTERIEUR REPOTES Ligne 002 du compte administratif N-I, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 14 871,10 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+ 246 500,24 €
D) SOLDE D' EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-I (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 169 108,44 €
R 001 (excédent de financement)	+
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-I	
Besoin de financement.....	-
Excédent de financement+	80 301,00 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	- 88 807,44 €

DECISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	88 807,44 €
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R002	157 692,80 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	12
Vote CONTRE	0
Abstention	0



CUMUNA DI CURBARA

Séance du 13 avril 2011

DELIBERATION N° 5 :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2011

- BP 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.cumulé précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	309 709,50		364 959,80	364 959,80	364 959,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	420 190,00		441 800,00	441 800,00	441 800,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	114 100,00		89 850,00	89 850,00	89 850,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	843 999,50		896 609,80	896 609,80	896 609,80
66	Charges financières	12 600,00		11 850,00	11 850,00	11 850,00
67	Charges exceptionnelles	5 470,00				
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	862 069,50		908 459,80	908 459,80	908 459,80
023	Virement à la section d'investissement	113 824,60		159 679,00	159 679,00	159 679,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	26 946,00		27 471,00	27 471,00	27 471,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	140 770,60		187 150,00	187 150,00	187 150,00
	TOTAL	1 002 840,10		1 095 609,80	1 095 609,80	1 095 609,80

D002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	1 095 609,80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.cumulé précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	9 120,00		11 900,00	11 900,00	11 900,00
70	Produits des serv., du domaine et ventes...	40 500,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00
73	Impôts et taxes	605 070,00		596 488,00	596 488,00	596 488,00
74	Dotations et participations	258 279,00		199 429,00	199 429,00	199 429,00
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00		104 500,00	104 500,00	104 500,00
	Total des recettes de gestion courante	977 969,00		917 917,00	917 917,00	917 917,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	10 000,00				
	Total des recettes réelles de fonctionnement	987 969,00		917 917,00	917 917,00	917 917,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL	987 969,00		937 917,00	937 917,00	937 917,00

R002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	1 095 609,80

.../...



CUMUNA DI CURBARA

Séance du 13 avril 2011

- BP 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.cumulé précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	37 056,00	11 947,00	54 300,00	54 300,00	66 247,00
204	Subventions d'équipements versées	26 880,00	26 880,00			26 880,00
21	Immobilisations corporelles	159 955,00		69 550,00	69 550,00	69 550,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	1 755 455,60	495 670,00	494 800,00	494 800,00	990 470,00
	Total des dépenses d'équipement	1 979 346,60	534 497,00	618 650,00	618 650,00	1 153 147,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	44 520,00		41 300,00	41 300,00	41 300,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	44 520,00		41 300,00	41 300,00	41 300,00
45X-1	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 023 866,60	534 497,00	659 950,00	659 950,00	1 194 447,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL	2 023 866,60	534 497,00	679 950,00	679 950,00	1 214 447,00
						+
						169 108,44
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 383 555,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire bud.cumulé précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	1 243 012,00	614 798,00	194 800,00	194 800,00	809 598,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 243 012,00	614 798,00	194 800,00	194 800,00	809 598,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	248 000,00		297 000,00	297 000,00	297 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	77 604,42		88 807,44	88 807,44	88 807,44
138	Autres subv. d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation					
165	Dépôts et cautionnement reçus			1 000,00	1 000,00	1 000,00
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	325 604,42		386 807,44	386 807,44	386 807,44
45X-2	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 568 616,42	614 798,00	581 607,44	581 607,44	1 196 405,44
021	Virement de la section de fonctionnement	113 824,60		159 679,00	159 679,00	159 679,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	26 946,00		27 471,00	27 471,00	27 471,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	140 770,60		187 150,00	187 150,00	187 150,00
	TOTAL	1 709 387,02	614 798,00	768 757,44	768 757,44	1 383 555,44
						+
						R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE ou ANTICIPE
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 383 555,44

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	12
Vote CONTRE	0
Abstention	0



Séance du 13 avril 2011

DELIBERATION N° 6 :
ACQUISITION DE TERRAIN – EMPRISE DE VOIRIE CADASTREE SECTION
B N° 1956

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour rendre effectivement constructible la zone classée en UEh au lieu-dit Casacutine, la Commune doit réaliser les voiries et réseaux.

Après études techniques et document d'arpentage, la voie a été tracée pour procéder à l'achat de l'emprise.

La première partie de cette voie, cadastrée section B n° 1956 (émanant d'une division de la parcelle B 486), a même été classée en emplacement réservé au PLU (ER n° 10 d'une plate forme de 6 mètres avec aire de retournement).

Monsieur Marc ORSONI a donné son accord de principe pour céder cette future emprise de voirie au prix fixé par les domaines, à savoir 50 € le m².

Cette acquisition sera ultérieurement intégrée dans le coût total de la Participation pour Voirie et Réseaux prévue pour cette zone.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de faire avancer ce dossier et d'acheter à Monsieur Marc ORSONI cette première partie de voirie.

VU l'avis des Domaines de la Trésorerie de Haute-Corse,

Considérant l'accord du propriétaire, établi en date du 04 novembre 2010,

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir la parcelle B n° 1956 au prix de 50 € le m², soit pour une surface totale de 735 m² la somme de 36 750 €.

Après avoir ouï son Président et délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser cette acquisition en la forme d'un acte administratif ; M. Le Maire étant l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification, Monsieur Gilbert BOYER, 1^{er} Adjoint au Maire, est chargé de signer l'acte au nom de la Commune, conformément, à l'arrêté de délégation du 11 avril 2008.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	12
Vote CONTRE	0
Abstention	0



Séance du 13 avril 2011

DELIBERATION N° 7
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CORBARA CULTURA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Monsieur le Maire

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

- Que, dans le cadre de sa politique de développement du patrimoine et de la culture, la Commune de Corbara a, entre autre, établi en collaboration avec l'association Corbara Cultura une programme de manifestation culturelle sur le thème d'« une rencontre avec nos vieilles pierres »,
- Que cette convention définit, les engagements réciproques de la Commune de Corbara et de l'association Corbara Cultura relatifs à la programmation culturelle 2011

Madame Caroline LE GALL ne prend pas part à la délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1. APPROUVE les termes de la convention avec l'association Corbara Cultura
2. AUTORISE M. le Maire à signer la dite convention,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	11
Vote CONTRE	0
Abstention	0



Séance du 13 avril 2011

DELIBERATION N° 8
REALISATION D'UNE ŒUVRE LAND ART SUR LE TERRAIN A
CHJUSELLA

Le Président informe l'Assemblée Communale que dans le cadre de l'année culturelle sur le thème d'« une rencontre avec nos vieilles pierres », la Commune de Corbara prendra à sa charge la réalisation d'une œuvre Land Art sur le terrain A Chjusella, sis à proximité de la Collégiale A Nunziata. Cette œuvre temporaire sera réalisée par Mme Cathy Alstofy. Un contrat de prestation artistique sera établi avec cette dernière pour un montant de 2 500 €, toutes taxes comprises (TVA non applicable selon l'article 293 B du TGI).

Après avoir ouï le Président, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer un contrat de prestation artistique avec Mme Cathy Alstofy pour un montant de 2 500 €, pour la réalisation d'une œuvre Land Art intitulée « Œil de Sainte Lucie ».
- Dit que cette dépense artistique sera imputée à l'article 6232.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	12
Vote CONTRE	0
Abstention	0



Séance du 13 avril 2011

DELIBERATION N° 9
REMISES GRACIEUSES DE PENALITES SUR LES TAXES D'URBANISME

Le Maire expose au Conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 83-663 du 22 juillet 1983, complétant celle du 07 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU l'article L. 251 A du livre des procédures fiscales,

CONSIDERANT que par courrier reçu le 26 janvier 2011, la Perception de SAINT-FLORENT a fait part à la Mairie de CORBARA du solde débiteur relatif à des majorations et intérêts de retard correspondant au PC 09307N0013 / MILLIEZ Marie-Christine et au PC09307N0024 / GRAZIANI Christian,

CONSIDERANT qu'il est possible, conformément à l'article 251 A du Livre de procédures fiscales, d'accorder des remises gracieuses des pénalités liquidées,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- **DECIDE** de réserver une suite favorable à la demande du Comptable du Trésor Public de SAINT-FLORENT en procédant aux levées des pénalités de retard concernant les débiteurs au titre des taxes d'urbanisme, dont les références des permis de construire et noms des pétitionnaires ont été citées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	12
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N° 10
EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner présentées ci après :

Date de réception	Nom vendeur	Nature	superficie en m ²	N° parcelles	Lieu-dit Adresse	Zone PLU	Nom acquéreur	Prix proposé par le vendeur
04/03/2011	MELONE Jean-Philippe CANAVA Paul	Terrain nu	2000 m ²	B n°1914	Casaposa	UEhp	NATHAN-ABOU Jean-Louis	180 000 €
11/03/2011	MELONE Jean-Philippe CANAVA Paul	Terrain nu	2070 m ²	B n°1953	Casaposa	UEhp	SCI MAGAR	292 500 €
14/03/2011	MELONE Daniel-Yves BECQUET Olivier AMADEI Arielle	Terrain nu	2126 m ²	B n°1913	Grotta	UEhp	Consorts GUERILLON Bruno	280 000 €
06/04/2011	BARTOLINI Raymond RIVET épse BARTOLINI Muriel	Terrain + Bâti	2168 m ²	B n°270	Carbonaja soprana	UEhp	Mr et Mme PASQUALINI Jean Marie	600 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la DIA mentionnée ci-avant.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Elus présents	10
Elus représentés	2

Vote POUR	12
Vote CONTRE	0
Abstention	0



Séance du 13 avril 2011

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance à 22 H 30.
Vu pour être affiché le 18 avril 2011 conformément aux prescriptions de
l'article L.2121-25 du Général des Collectivités Territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Délibérations affichées le 18 avril 2011
Délibérations reçues en Sous-Préfecture de Calvi le 19/04/2011